

# Librairie Payette & Bourgeault

On trouvera constamment à cette Librairie : Livres de prières et de piété, depuis les reliures les plus communes jusqu'aux plus riches.

Livres de littérature de tous les auteurs canadiens. Livres classiques, en usage dans tous les collèges, convents, etc., etc.

Papeterie, tapisserie, imagerie, articles religieux, etc., etc. en grande quantité.

Fournitures d'école et de Bureau, une spécialité. Ordres pris pour fabriquer des cadres de toute sorte.

Impressions et reliures de livres blancs exécutées sous bref délai.

Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront un avantage en s'adressant à leur magasin pour faire relier leur journal.

**Payette & Bourgeault,**

No. 250, rue Saint-Paul,

Vis-à-vis la rue Saint-Vincent, Montréal.

## DISTRICT DE MONTRÉAL. Cour Supérieure

Dame Louise Robert dite Lamarche, de la cité et du district de Montréal, épouse de Auguste Bousquet, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse; vs. le dit Auguste Bousquet défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 15 février courant.

Montréal, 17 février 1879.

**ROY & BOUTILLIER,**  
Avocats de la demanderesse.



## AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la Gazette Officielle de Québec, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

*Canton Percé.*  
(1er rang, Anse à Beaufile.)

Lot C.  
(1er rang, au sud de Corner Beach.)

Lot No. 5.  
(3e rang.)

Lot. No. 17.  
(Rang Est, chemin Percé.)

Lots Nos. 8 et 10.  
*Canton Malane.*  
(2e rang.)

½ N. E. de ¼ S. O. (15½ acres) du lot No. 14.  
*Canton Rolette.*  
(1er rang.)

Lots 6, 7, 21, 22, 43 et 44.  
(2e rang.)

Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 21, 22, 32, 33, 44 et 45.  
(3e rang.)

Lots 1, 35, 36, 46.  
(4e rang.)

Lots 17, 18, 37, 38, 39 et 40.  
(5e rang.)

Lots 1, 2, 3, 13, 15, 16, 17, 38, 39, 40 et 46.  
(6e rang.)

Lots 7, 8, 9, 10, 11 et 12.  
*Canton Talon.*  
(1er rang.)

Lots 7, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 35 et 38.  
(2e rang.)

Lots 4, 14, 15, 20, 21, 22, 34, 35, 36, 37 et 38.  
(3e rang.)

Lots 1, 2, 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 37.  
(4e rang.)

Lots 20, 21, 22, 23, 36, 37 et 38.  
(5e rang.)

Lots 16, 17, 19, 20, 36, 37 et 38.  
(6e rang.)

Lots 11, 12, 13, 14, 37, 38 et 39.  
*Canton Panet.*  
(3e rang.)

Lots 24 et 25.  
(4e rang.)

Lots 5, 6, 10, 11, 12, 13 et 32.  
(5e rang.)

Lots 17, 18 et 31.  
(6e rang.)

Lots 20, 32 et 33.  
(7e rang.)

Lots 3, 5, 6, 7, 15, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46.  
(8e rang.)

Lots 6, 7, 18, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 37, 38, 39, 40 et 42.  
(9e rang.)

Lots 41 et 42.

**F. LANGELIER,**  
Commissaire T. C.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 5 février 1879.



PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS.

(Adjs. 1627, 1628, 1629.)

En conformité de la 9e section de l'Acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les locations et ventes de terres ci-après mentionnées ont été révoqués sous l'autorité de l'Acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements :

*Canton Armagh.*  
(1er rang N. E.)

Lot No. 15, à P. Couture.  
(2 rang N. O.)

“ 24, à Philibert Morin.  
(1er rang N. O.)

“ 60, à Chs. Kemner.

“ 61, à Jean Kemner.

“ 72, à Nicolas Bernard.

½ N. E. du lot No. 68, à God. Gagnon.  
(2e rang N. E.)

Lot No. 15, à Siméon Lamontagne.  
(1er rang S. E.)

Lots Nos. 38, 39 et 40, à Norbert Labbé.

Lot No. 42, à Cléop. Buteau.

“ 19, à Narc. Boulanger.  
(2e rang S. E.)

“ 31, à Jos. Allaire.  
(Rang O. Riv. du Pin.)

“ 6, à Thos. Lamontagne.

“ 7, à François Labrecque.  
*Canton Montminy.*  
(5e rang S. O.)

“ 20, à Denis Létourneau.

Lot No. 1, à Paul Talbot.

“ 2, à Octave Talbot.

“ 3, à Philéas Talbot.  
(4e rang S. O.)

Lot No. 9, à Etienne Côté.  
(2e rang N. E.)

½ S. O. du lot No. 4, à Thomas Fournier.  
(3e rang N. E.)

½ N. O. des lots Nos. 1 et 2, à Ph. Beaulieu.  
(1er rang N. E.)

Lot No. 9, à Theo. Cloutier.  
(4e rang N. E.)

Lot No. 15, à Philéas Bernier, transporté à J. Gaumont.  
(2e rang S. O.)

Lot No. 4, à François Guilmet.  
*Canton Lafontaine.*  
(7e rang.)

Lot No. 3, à Ol. Bourgeault.  
(4e rang.)

Lot No. 19, à Jacob Thériault.  
*Canton Casgrain.*  
(3e rang.)

Lot No. 6, à Tert. Legros.  
(Rang A.)

Lot No. 8, à Louis Ouellette, transporté à Alex. Cloutier.  
*Canton Dionne.*  
(1er rang.)

Lot No. 5, à Pierre Charois.  
(6e rang.)

Lot No. 3, à Amable Gagnon.  
*Canton Leverrier.*  
(7e rang.)

Lot No. 54, à Jérôme Jalbert.  
*Canton Fournier.*  
(3e rang.)

½ S. O. du lot No. 8, à Gatien Ayot.  
*Canton Mailloux.*  
(5e rang.)

Lot No. 36, à Thos. Pallaire.  
(3e rang.)

Lot No. 2, à Louis Couture.  
*Canton Woodbridge.*  
(4e rang.)

Lot No. 30, à Pierre Oct. Dionne.  
(5e rang.)

Lot No. 17, à Amable Dionne.  
*Canton Bégon.*  
(Rang B.)

Lot No. 42, à Hon. Roy & Cie.  
(Rang A.)

Lot No. 49, à Antoine Belzil.  
(5e rang.)

Lot No. 20, à Paul Boucher.  
*Canton Viger.*  
(5e rang.)

½ S. O. du lot No. 27, à Ant. Beaulieu.

Lot. No. 45, à Jos. Thériault.

½ N. E. du lot No. 31, à Charles Bertrand.  
(6e rang.)

Lot No. 38, à Théod. Dumont.  
“ 15, à Georges Jalbert.  
(8e rang.)

Lot No. 7, à J. A. Castonguay.  
(2e rang.)

Lot No. 22, à Ad. Dionne.

Lot No. 27, à Aub. Dionne.  
*Canton Pohenégamook.*  
(10e rang.)

Lot No. 21, à Jos. Desjardins.  
(11e rang.)

Lot No. 20, à Ignace Desjardins.  
*Canton Armand.*  
(Rang A.)

Lot No. 94, à Thadée Dionne.

Partie du lot No. 95, à Israël Viel.  
Res : du lot No. 95, à Jos. Viel.  
*Canton Whitworth.*  
(Rang Nord.)

Lot No. 17, à Ant. Dionne, père.

*Canton Demers.*  
(4e rang.)

Lot No. 37, à Pierre Jean.

½ S. O. du lot No. 35, à Anselme Côté.

½ N. E. du lot No. 34, à Anselme Côté.  
*Canton Gaspé Bay Nord.*  
(1er rang.)

½ N. O. du lot No. 51, à Abraham LeMesurier.  
*Canton Douglas.*  
(3e rang.)

Lot No. 11, à Jos. McAuley.  
*Canton Newport.*  
(6e rang.)

Lot No. 28, à Archibald Kerr, jr.

**F. LANGELIER,**  
Commissaire des T. de la C.

Québec, 11 février 1879.



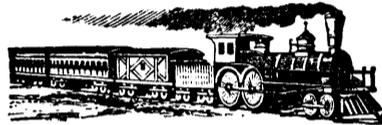
AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 41 et 42 Vict., ch. 5, que deux mois après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la Gazette Officielle de Québec, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

*Canton Egan.*  
(Rang Rivière à l'Aigle.)

Lots Nos. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.  
**F. LANGELIER,**  
C. T. C.

Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 6 février 1879.

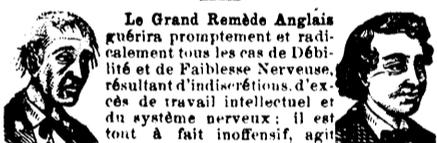


## CHEMIN DE FER Q.M.O. & O.

AVIS

Est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Ottawa et Occidental, relativement à la construction d'un pont sur la Rivière Ottawa, à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.  
Québec, 13 février 1879.

## REMEDÉ SPECIFIQUE DE GRAY



Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indiscretions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix : \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la maille franc de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à :

La Compagnie de Médecine de Gray, Windsor, Ont.  
S'vendra à Montréal, en Canada et aux Etats-Unis par tous les Pharmaciens.

## SOUS PRESSE RECUEIL

De 16 mélodies, avec paroles Anglaises, Espagnoles et Françaises,  
COMPOSÉES PAR LE

## Comte de Premio-Real,

Devant paraître dans la première quinzaine de Mars, chez

**A. LAVIGNE,**

Éditeur de musique,  
Importateur de pianos et harmoniums,  
25, rue Saint-Jean (Banque d'Épargne), Québec.

## La Faculté Médicale conseille

d'adopter la préparation connue sous le nom de FARINE DE MAIS DE DURHAM, qui, avec du lait, est recommandée pour la nourriture des enfants. Cette marque particulière possède les qualités qui en font une nourriture saine et savoureuse.

## Rapport de l'analyse chimique :

“ Cette FARINE DE MAIS DE DURHAM est entièrement exempte d'impureté; il est évident qu'un grand soin a été pris au choix du grain dont elle se compose, à ce point qu'aucune trace de matière étrangère ne s'y rencontre.”

## Les fabricants disent

qu'aujourd'hui comme depuis un grand nombre d'années, cette préparation reçoit tous leurs soins. Rien de plus précieux ne saurait être préparé avec le maïs, et, grâce à leurs procédés de manufacture améliorés, toute la matière saine et étrangère est complètement éliminée, que cette préparation est aujourd'hui beaucoup plus légère et parfaite qu'il ne serait possible par les moyens ordinairement employés.

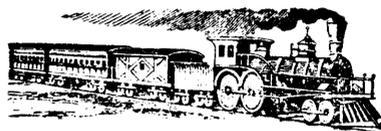
Lorsque vous demandez la FARINE DE MAIS DE DURHAM, voyez à ce qu'on vous la donne.

## WILLIAM JOHNSON,

28, rue St. François-Xavier

MONTREAL,

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada.



## Chemin de Fer du Gouvernement

### DIVISION DE L'OUEST

## Chemin de fer Q. M. O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTRÉAL ET OTTAWA

Jus-qu'à AVIS CONTRAIRE, les trains laisseront le dépôt d'Hochelaga comme suit :

Train Express pour Hull à..... A.M. P.M.  
9.30 et 5.00  
Arrivant à Hull à 2.00 P.M. et 9.15  
Train Express de Hull à..... 9.10 et 4.45  
Arrivant à Hochelaga à 1.49 P.M. et 9.00  
Train pour St-Jérôme à..... 5.00 P.M.  
Train de St-Jérôme à..... 7.00 A.M.  
Ces trains laissent la station du Mile-End dix minutes plus tard.

Bureau-Général : No. 13, Carré de la Place-d'Armes.

## STARNES, LEVE & ALDEN,

Agents des Billets, Bureaux : 201, rue St-Jacques, au-dessous de l'Institut des Artisans, et 158, rue Notre-Dame.

C. A. SCOTT, Surintendant-Général.  
C. A. STARK, Agent-Général pour Fret et Passagers.  
Montréal, 19 décembre 1878.

## Au Clergé et aux Communautés Religieuses

Nous attirons votre attention sur notre dernière importation, consistant en Ornaments d'Églises et Objets Religieux, Ornaments Sacrodotaux, Châles, Cottes, Ciboires, Calices, Encensoirs, Diadèmes, Couronnes, Coeurs, Franges en or et en argent, Drap d'or et d'argent, Mérida, Toile, etc., etc. Bannières, Drapeaux, magnifique assortiment de Vases, Statues, Rosaire (en corail,ivoire, perle, nacre, etc.), Jais, grande, etc., etc. (Cire d'abeille pure, Cierge en cire et en paraffine, Vin de Messe, etc., etc. Avant tout, nous sommes prêts à exécuter toutes les commandes à très bas prix.

Les articles qui visitent la ville sont respectueusement invités, pour solliciter une prompt attention apportée aux commandes.

A. C. SENECA & Cie.  
Importateurs et manufacturiers,  
No. 184, rue Notre-Dame, Montréal.

## LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

### NOUVELLES PUBLICATIONS.

AU PIED DE L'AUTEL, par l'auteur des Paillettes d'Or.

I. Un quart d'heure devant le Saint Sacrement.  
II. Une heure devant le Saint Sacrement.  
III. Prière à Jésus dans l'Eucharistie.

Julie brochure in-32. Prix, 3cts : la douzaine, 30cts ; le cent, \$2.00.

LES PIEUX SOUVENIRS DU FOYER CHRETIEN, par le même auteur, même format, même prix.

ALMANACH DES AMES DE PURGATOIRE pour 1879, renfermant un tableau d'indulgences plénières et un calendrier franciscain. Prix, 5cts.

## CADIEUX & DEROME,

207, RUE NOTRE-DAME, 207,

MONTRÉAL.

## Les cuisiniers les plus en renom affirment

que vous ne serez pas trompé si vous achetez la marque DURHAM; elle est supérieure à toute autre préparation.

## Une grande netteté de couleur

est un des traits de cette préparation, et les procédés employés pour sa purification sont si parfaits, qu'elle excelle toute autre fabrique par sa basse GRAVITÉ SPECIFIQUE et son entière pureté.

## S'il est quelques Dames

qui n'aient pas encore fait usage de la FARINE DE MAIS DE DURHAM, elles sont respectueusement priées d'en faire l'essai en suivant soigneusement les directions imprimées sur chaque paquet; et si elles le font, elles diront, comme tous les autres connaisseurs :

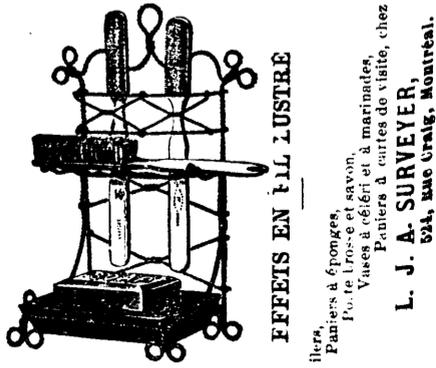
“ C'est la meilleure qui existe.”

Lorsque vous demandez la FARINE DE MAIS DE DURHAM, voyez à ce qu'on vous la donne.

## WILLIAM JOHNSON,

28, rue Saint-François-Xavier, Montréal,

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada.



## Longpré & David

AVOCATS

No. 15, RUE SAINTE-THÉRÈSE

MONTREAL.

A.-B. LONGPRÉ. L.-O. DAVID.